

Réunion du 20 mars 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 79  
Nombre de votants : 88

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

---

**RAPPORT N° 7 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ORTHEZ BEARN DES GAVES :  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE  
POUR 2017**

**Rapporteur** : M. Gérard DUCOS

Le syndicat mixte du Béarn des Gaves (SMBG) a obtenu le label Pays d'art et d'histoire (PAH) le 19 novembre 2009 et a signé la convention liant avec l'Etat le 8 juin 2010 (durée 10 ans). Une animatrice de l'Architecture et du patrimoine a été recrutée le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Suite à la dissolution du SMBG au 31 décembre 2016 et par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté de porter le label PAH, dont le siège est à Orthez, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur un périmètre identique (anciennes communautés de communes d'Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn et commune de Bellocq).

Le budget du PAH pour 2017 est de 85 000 € :

- Rémunérations : 43 200 €,
- Communication : 9 667 €,
- Service éducatif : 2 500 €,
- Visites guidées : 12 500 €,
- Fonctionnement : 3 800 €,
- Déplacements : 6 200 €,
- Animations : 3 000 €,
- Amortissements : 4 133 €.

La communauté de communes de Lacq-Orthez sollicite une aide de l'Etat auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la 7<sup>ème</sup> année à hauteur de 2 000 € sur le poste subventionnable de la communication (éditions HT).

**Plan de financement :**

	<b>Etat</b>	<b>CCLO</b>	<b>Total</b>
<b>Communication (éditions HT)</b>	2 000 €	2 000 €	4 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de financement du Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des Gaves pour 2017,
- **d'approuver** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine) à hauteur de 50 % sur le poste subventionnable de la communication (éditions HT) pour un montant de 2 000 €,
- **d'autoriser** son Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2017